



Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.12.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Derval Protect

• Code du produit: 2014 • UFI: J2Q0-8051-N00X-U14D

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Renforçateur de lavage d'une force nettoyante particulièrement élevée pour des textiles techniques en matières synthétiques et tissus mixtes. Pour le traitement durable sous des alcalinités faibles et des températures 40-60°C.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Chemische Fabrik Kreussler & Co. GmbH Postfach 120454 D-65082 Wiesbaden

· Service chargé des renseignements:

Department T-PS +49 (0) 611 9271-0 msds-tc@kreussler.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)





Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
NLP: 500-337-8	Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 10 %	30-50%
Numéro CE: 605-233-7	2-Propylheptanol ethoxylated Eye Irrit. 2, H319	15-30%
Numéro CE: 613-582-1	2-Ethyl Hexanol EO-PO Eye Irrit. 2, H319	5-15%
EINECS: 200-661-7	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-5%
EINECS: 203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	1-5%
· Composants selon le règlement relatif aux détergents CE 648/2004		

· Composants selon le règlement relatif aux détergents CE 648/2004	
agents de surface non ioniques	≥30%

<sup>·</sup> Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)



Page: 3/10

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 2)

## · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: 10
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:				
propand	propane-2-ol (1-5%)			
VLEP V	/aleur momentanée: 980 mg/m	<sup>3</sup> , 400 ppm		
2-(2-but	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (1-5%)			
	VLEP Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm			
glycero	glycerol (1-5%)			
VLEP V	VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³			
· DNEL	· DNEL			
propan	propane-2-ol			
Oral	long term/systemic effects	26 mg/kg (general public)		
Dermiqu	ue long term/systemic effects	319 mg/kg/Day (general public)		
		888 mg/kg/Day (Workers)		
Inhalato	ire long term/systemic effects	89 mg/m³ (general public)		

(suite page 4)





Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Derval Protect

		(suite de la page 3)
		500 mg/m³ (Workers)
2-(2-butox	yéthoxy)éthanol	
Oral	long term/systemic effects	1,3 mg/kg (Consumers)
Dermique	long term/systemic effects	10 mg/kg (Consumers)
		20 mg/kg (Workers)
Inhalatoire	long term/systemic effects	5 mg/m³ (Consumers)
	long term/local effects	5 mg/m³ (Consumers)
		5 mg/m³ (Workers)
	Acute/local effects	7,5 mg/m³ (Consumers)
		15 mg/m³ (Workers)

	10 mg/m (vvoices)	
· PNEC		
propane-2-ol		
Aqua	140,9 mg/l (Marine water)	
	140,9 mg/l (Freshwater)	
Sediment	552 mg/kg (Marine water)	
	552 mg/kg (freshwater)	
Sewage treatment plant	2.251 mg/L (Sewage treatment plant)	
Boden	28 mg/kg dw (Soil)	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Aqua	0,1 mg/l (Marine water)	
	1 mg/l (Freshwater)	
Boden	0,4 mg/kg dw (Soil)	
	0,4 mg/kg dw (Marine water)	
	4 mg/kg dw (Freshwater)	

### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

#### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

# · Matériau des gants

Gants en PVC ou PE

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

## · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)



Page : 5/10

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 4)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
 Couleur:
 Odeur:
 Seuil olfactif:
 Point de fusion/point de congélation:
 Liquide
 Incolore
 Caractéristique
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.Supérieure: Non déterminé.

· Point d'éclair 47 °C (ASTMD93(PMCC))

Température de décomposition: Non déterminé.

pH à 20 °C 8.1

· Viscosité:

Viscosité cinématique
Dynamique à 20 °C:
Non déterminé.
70 mPas

Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,96 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Le produit ne supporte pas la combustion selon

l'examen de la réglementation des transports de

I'ONU L.2.

· Aspect:

· Forme: Liquide

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 4,0 % · Teneur en substances solides: 0,0 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

(suite page 6)





Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 5)

		(Suite de la page 5)
Informations concernant les classes de dan	ger	
physique		
<ul> <li>Substances et mélanges explosibles</li> </ul>	néant	
· Gaz inflammables	néant	
Aérosols	néant	
· Gaz comburants	néant	
· Gaz sous pression	néant	
· Liquides inflammables	néant	
· Matières solides inflammables	néant	
<ul> <li>Substances et mélanges autoréactifs</li> </ul>	néant	
· Liquides pyrophoriques	néant	
· Matières solides pyrophoriques	néant	
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
<ul> <li>Substances et mélanges qui dégagent des ga</li> </ul>	Z	
inflammables au contact de l'eau	néant	
· Liquides comburants	néant	
<ul> <li>Matières solides comburantes</li> </ul>	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
<ul> <li>Substances ou mélanges corrosifs pour les</li> </ul>		
métaux	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
ATE (Vale	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD-50	3.239 mg/kg (rat)	
Alcools C	Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés		
Oral	LD-50	1.150 mg/kg (rat)	
2-Propylhe	eptanol et	hoxylated	
Oral	LD-50	>2.000-5.000 mg/kg (rat) (OECD-Richtlinie 423)	
Dermique	LD-50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD-Richtlinie 402)	
2-Ethyl He	2-Ethyl Hexanol EO-PO		
Oral	LD-50	>2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD-50	>2.000 mg/kg (rat)	
propane-2-ol			
Oral	LD-50	5.030 mg/kg (lapin)	
		3.570 mg/kg (rat)	
		(suite page 7)	





Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Derval Protect

		(suite de la page 6)	
Dermique	LD-50	12.800 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC-50/4 h	27,2 mg/l (souris)	
		72,6 mg/l (rat)	
2-(2-butox	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	LD-50	3.384 mg/kg (rat)	
Dermique	LD-50	2.700 mg/kg (lièvre)	

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés		
EC-10	>1.000 mg/L (Belebtschlamm)	
EC-50 48h	1-10 mg/l (Daphnia magna) (Literaturangabe)	
EC-50 72h	1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Literaturangabe)	
LC-50 96h	1-10 mg/l (Brachydanio rerio)	
2-Propylheptanol etl	hoxylated	
EC-20 (3h) (statique)	~180 mg/l (Belebtschlamm) (OECD-Richtlinie 209)	
EC-50 48h (statique)	1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD-Richtlinie 202)	
EC-50 72h (statique)	10-100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
2-Ethyl Hexanol EO-		
EC-50 48h (statique)	72,1 mg/l (Daphnia magna)	
ErC-50 72h	31,9-97,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
propane-2-ol		
LC-50 48 h	>100 mg/L (Leuciscus idus)	
EC-50	>1.000 mg/l (Belebtschlamm) (Atmungshemmung des Belebtschlamms)	
EC-10 (17 h)	5.175 mg/l (Pseudomonas putida)	
EC-50 48h	2.285 mg/l (Daphnia magna)	
EC-50 72h	>1.000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
LC-50 96h	1.400 mg/l (Lepomis macrochirus)	
	9.640 mg/l (Pimephales promelas)	
ErC-50 72h	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	

(suite page 8)



Page : 8/10

Révision: 13.12.2023

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Derval Protect

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Élimination des déchets selon les réglementations en vigueur dans le lieu, la région, le pays.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettovage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettovage

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

TIODINGOL 14. IIIIOIIIIadionis iciatives	
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<ul> <li>14.2 Désignation officielle de transport de l'ON</li> <li>ADR, ADN, IMDG, IATA</li> </ul>	NU néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
<ul> <li>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> </ul>	Non applicable.
<ul> <li>14.7 Transport maritime en vrac conformémer aux instruments de l'OMI</li> </ul>	nt Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·



Page: 9/10

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 8)

Révision: 13.12.2023

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

	•
Classe	Part en %
NK	1-5

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les indications des positions de 4 à 8 et de 10 à 12 ne concernent pas toutes l'usage normal et l'application correcte du produit (voir informations de produit / notice d'utilisation), elles se réfèrent par contre au dégagement de quantités plus élevées en cas d'accident ou d'incident.

Les indications décrivent exclusivement les exigences de sécurité relatives au(x) produit(s) et correspondent à l'état actuel de nos connaissances.

Même s'ils sont référencés sous le même n° CAS, les tensioactifs non ioniques peuvent avoir des propriétés et des classifications différentes.

#### · Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des veux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Service établissant la fiche technique:

Department T-PS Herr Heiko Schmidt +49 (0) 611/9271-0

Contact: Herr Heiko Schmidt

Date de la version précédente: 03.02.2022
Numéro de la version précédente: 11



Page: 10/10

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 13.12.2023

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 9)

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -